

Des reliquats sortie hiver 2026 céréales d'hiver et colza faibles sous l'effet des pluies records de janvier

Les Reliquats Sortie Hiver (RSH) pour les céréales d'hiver 2026 sont faibles suite aux pluies importantes de janvier. Deux zones distinctes ont été définies sur base des pluies, du drainage et des valeurs de reliquats sortie hiver. La limite se situe à 450 mm de pluie entre début octobre et début février. Les sols étant encore très humides en cette sortie d'hiver, il est conseillé d'attendre de bonnes conditions de portance et de valorisation d'azote pour le 1^{er} apport sur les céréales.

Synthèse du réseau régional RSH céréales 2026

La calculette RSH
Pour retrouver son RSH plus facilement, une calculette est disponible : <http://calcul-rsh-bretagne.com/>

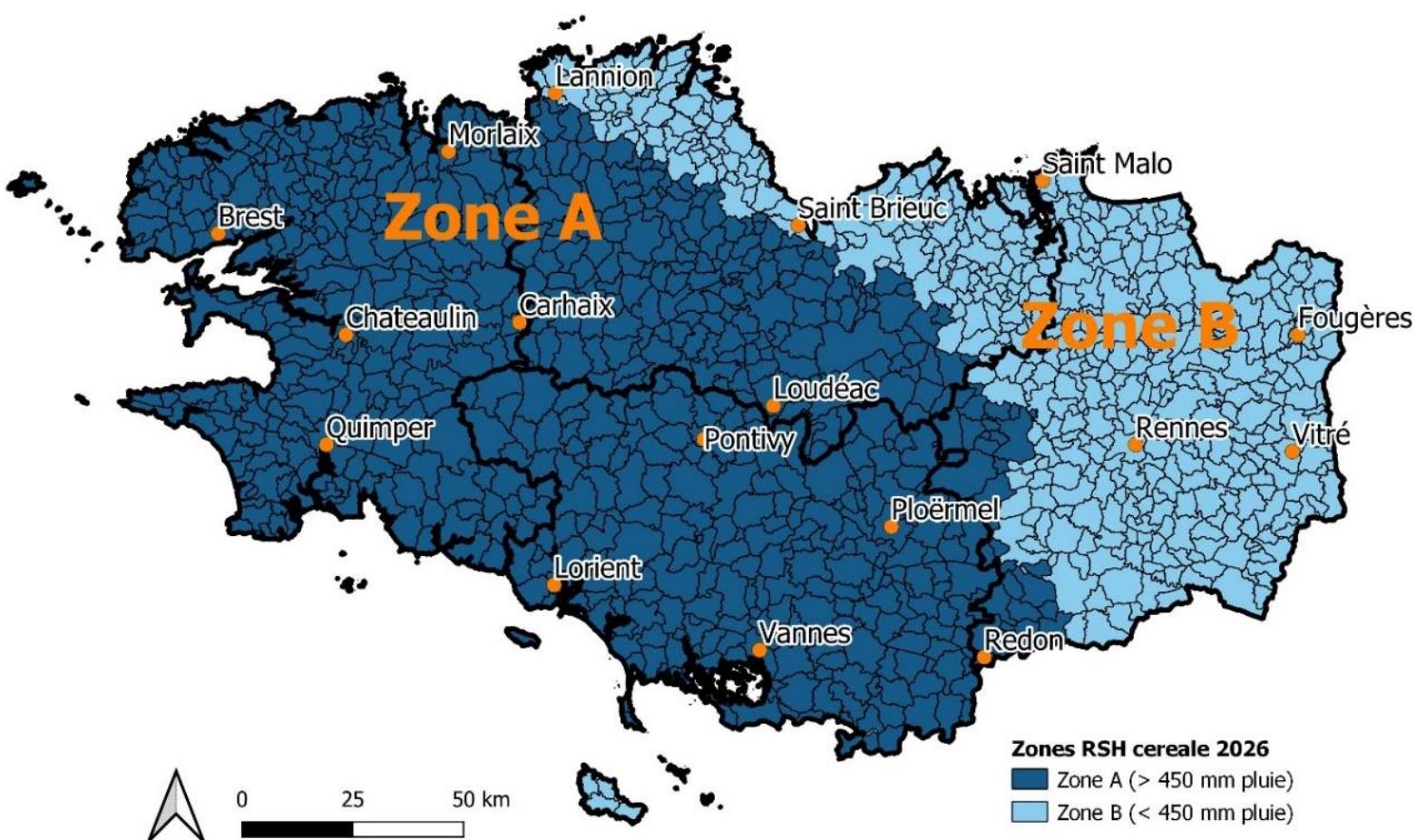


Figure 1: Carte des zones à considérer pour le RSH céréales d'hiver 2026. Zones délimitées sur base du cumul pluviométrique du 1^{er} octobre 2025 au 8 février 2026 (source : Météo France), de lames drainantes simulées et de valeurs de RSH mesurées et simulées avec SYST'N®. SYST'N® est un outil porté par INRAE et développé avec ses partenaires dans le cadre du RMT BOUCLAGE. Carte disponible en shapefile sur demande.

Tableau 1: Valeurs de RSH (en kg N/ha) à considérer en fonction de la zone climatique, de l'historique de la parcelle et de la profondeur de sol. Synthèse élaborée à partir de mesures de reliquat sur 77 parcelles fin-janvier – début-février 2026 et de simulations réalisées pour 54 stations météo avec SYST'N®.

RSH céréales 2026 (kg N/ha)		Zone climatique	Zone A		Zone B	
		Profondeur d'enracinement	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm
Rotation type grandes cultures y compris avec prairie de fauche	Précédent avec peu ou pas de résidus ou des résidus pauvres en azote (céréales, maïs...)	Apports organiques faibles	15	10	15	10
		Apports organiques modérés 4	15	10	20	15
		Apports organiques forts	20	15	25	20
	Précédent avec résidus de culture riches et assez riches en azote (colza, betterave, prairie fauchée, pomme de terre et autres légumes, ...)	Apports organiques faibles	20	15	25	20
		Apports organiques modérés	25	20	30	20
		Apports organiques forts	30	20	35	25
Rotation type grandes cultures avec prairie pâturée	Prairie pâturée de plus de 4 ans, pâturée en 2024 et/ou détruite en 2025			40	25	60
	Autre			30	20	45
Rotation à dominance légumes frais ou légumes industrie	Précédent avec résidus de culture abondants et/ou riches en azote (choux, brocoli...)	Apports organiques faibles	25	20	45	30
		Apports organiques modérés	30	20	50	35
		Apports organiques forts	35	25	60	40
	Autre précédent (haricots...)	Apports organiques faibles	25	20	40	25
		Apports organiques modérés	30	20	45	30
		Apports organiques forts	35	25	55	35

Quelques repères

Apports organiques faibles : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années inférieurs ou égaux à 15 uN/ha sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 3 ans, 30 m³/ha de lisier de bovins ou de lisier de porcs 2 ans sur 3, 10 t/ha de fumier de volailles ou fientes tous les 3 ans.

Apports organiques modérés : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années d'environ 25 uN/ha sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 2 ans, 30 m³/ha de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les ans, 10 t/ha de fumier de volailles ou de fientes tous les 2 ans, 20 t/ha de fumier de bovins ou de fumier de porcs et 30 m³/ha de lisier de bovins concentrés ou de lisier de porcs tous les 2 ans.

Apports organiques forts : Ceci correspond à des arrière-effets organiques moyens des 10 dernières années supérieurs ou égaux à 35 uN/h sous céréales (poste 6 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t/ha de fumier de bovins 2 années sur 3, 40 t/ha de fumier de porcs tous les ans, 30 t de fumier de bovins et 40 m³ de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les 2 ans, 30 m³ de lisier de bovins ou de lisier de porcs tous les ans et 30 t de fumier de bovin tous les 3 ans, 30 t de compost de déchets verts tous les 3 ans

Exemple de lecture du RSH à partir du tableau

- Ma parcelle est située à Vitré, d'après la carte, elle se trouve dans la zone B. 1
- Le sol est profond, à plus de 60 cm 2
- La parcelle est en rotation maïs-céréales-CINE. Il s'agit d'une rotation de type grandes cultures avec peu de résidus de culture. 3
- Un apport de 30 t/ha de fumier de bovins est toujours réalisé sur le maïs. Il s'agit d'apports organiques modérés. 4
- Le RSH est de **20 kg N/ha**

Des RSH colza à considérer par zone

Les RSH colza ont été mesurés sur 19 parcelles en Bretagne. Cette année, les reliquats ont surtout été influencés par les précipitations et beaucoup moins par l'historique des apports organiques ou par le précédent cultural. On observe donc une différence entre les zones A et B (zones identiques aux zones RSH céréales d'hiver).

Le RSH colza à considérer en l'absence de mesure spécifique est :

- **10 kg N/ha en zone A**
- **15 kg N/ha en zone B.**